

Dans le cas de la Suède et de la Communauté européenne, leurs parts relatives du marché sont demeurées plus ou moins les mêmes pendant la durée de l'Accord, résultat auquel on pouvait s'attendre étant donné que les barrières des deux pays étaient relativement peu élevées dans les secteurs où ils étaient en concurrence directe.

Pour ce qui est de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les résultats immédiats ont été remarquables sous le rapport de la croissance des échanges bilatéraux. Au cours des trois années qui ont précédé la conclusion de l'Accord (1983), les exportations de l'Australie ont augmenté au rythme de 16 % par année; depuis lors, elles augmentent à raison de 32 % par année. L'accord visait avant tout à réduire les obstacles plutôt élevés qui s'opposaient aux échanges bilatéraux. Cette stratégie s'est révélée un puissant stimulus pour le commerce en général.

Les exportations de l'Australie vers la Nouvelle-Zélande ont enregistré une augmentation annuelle de 18 %, par rapport à une croissance annuelle de 10 % avant la signature de l'Accord. Les exportations bénéficiant d'une réduction des obstacles au commerce ont grimpé de 51 %, tandis que celles qui n'étaient pas visées par la libéralisation n'ont augmenté que de 13 %.